

La confiance des Noirs et des Autochtones à l'égard de la police et leurs expériences en matière de discrimination dans leur vie quotidienne

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 16 février 2022

Les Noirs et les Autochtones sont deux fois plus susceptibles que les autres personnes de déclarer qu'ils font peu ou pas confiance à la police

À certains égards, les expériences et les perceptions quotidiennes des Autochtones et des Noirs au Canada diffèrent de celles des non-Autochtones n'appartenant pas à une minorité visible. Récemment, des mouvements sociaux revendiquant l'équité raciale et sociale en réponse aux injustices actuelles et passées ont démontré l'importance d'évaluer et de surveiller les perceptions et les expériences des diverses populations. Plus précisément, l'accent a été mis sur les inégalités subies par les membres des Premières Nations, les Métis, les Inuits et les groupes racisés en ce qui concerne les mesures de sécurité publique, la victimisation et le système de justice pénale.

Deux articles de *Juristat*, qui ont été publiés aujourd'hui, présentent une analyse détaillée des perceptions et des expériences autodéclarées de diverses populations au Canada, tout en mettant un accent particulier sur les Noirs et les Autochtones. Ces articles s'intitulent « [Perceptions et expériences relatives à la police et au système de justice au sein des populations noire et autochtone au Canada](#) » et « [Expériences de discrimination chez les Noirs et les Autochtones au Canada, 2019](#) ».

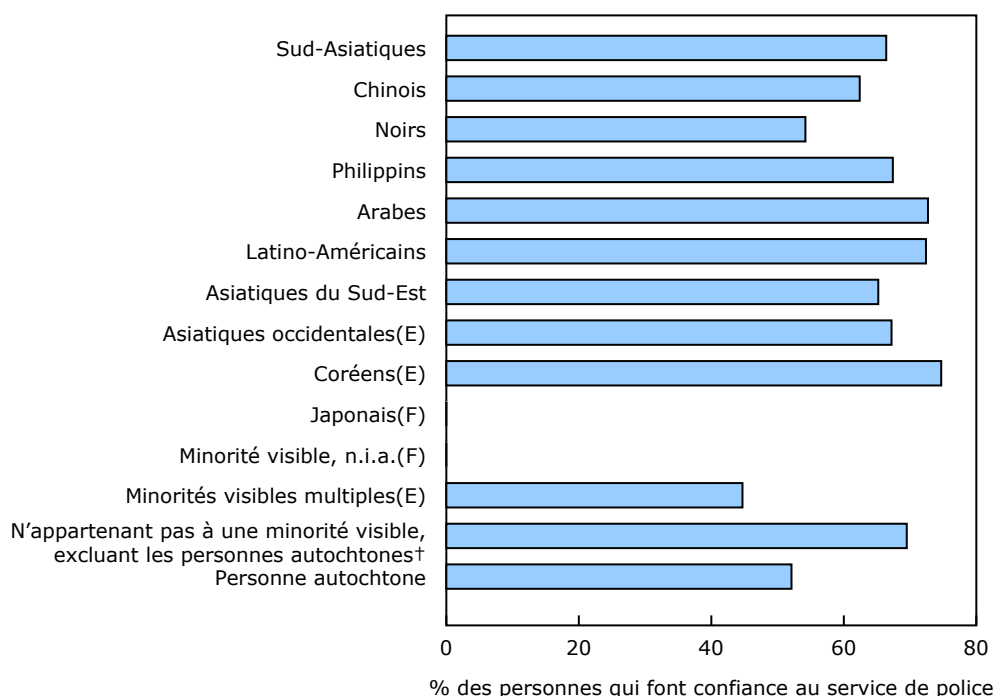
Les Noirs sont deux fois plus susceptibles que les non-Autochtones n'appartenant pas à une minorité visible de déclarer qu'ils font peu ou pas confiance à la police

Les Noirs ont subi et continuent de subir diverses formes de racisme, de discrimination et de traitement injuste au Canada, et bon nombre d'entre elles sont spécifiques au système de justice pénale. Dans l'ensemble, les Noirs vivant au Canada ont déclaré faire le moins confiance à la police. Selon les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2020 sur l'identité sociale, parmi les Noirs âgés de 15 ans et plus, 1 personne sur 5 (21 %) a indiqué faire peu ou pas confiance à la police, ce qui correspond au double de la proportion observée chez les non-Autochtones n'appartenant pas à une minorité visible (11 %).

Parmi les non-Autochtones n'appartenant pas à une minorité visible, 7 personnes sur 10 (70 %) ont déclaré avoir une certaine confiance ou une grande confiance en la police, comparativement à environ la moitié (54 %) des Noirs.



Graphique 1
Confiance à l'égard de la police, selon le groupe de population, provinces, 2020



E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

† catégorie de référence

Note(s) : n.i.a. = non indiqué ailleurs.

Source(s) : Enquête sociale générale – Identité sociale, 2020 (5024).

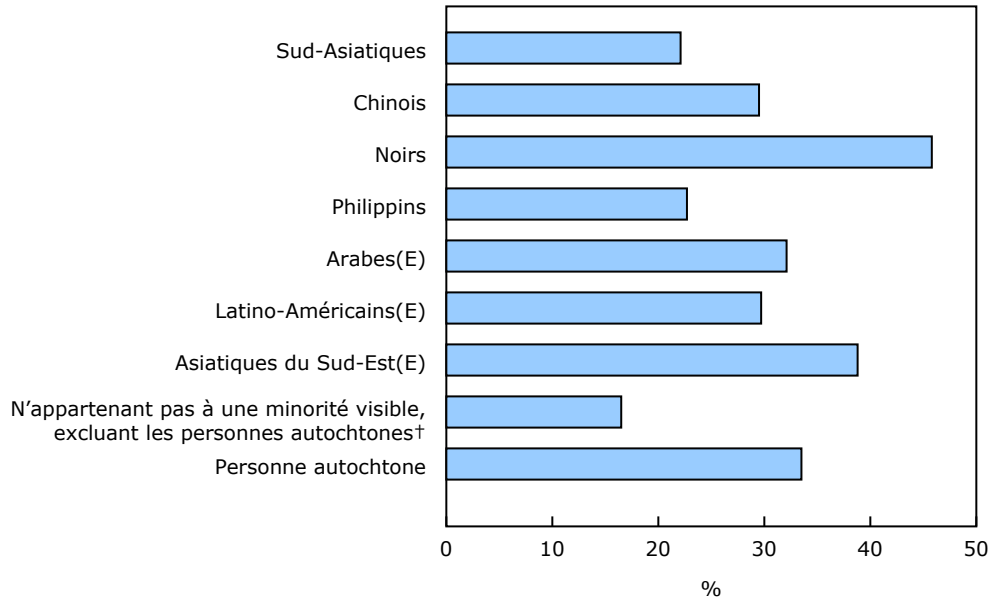
Les Noirs ont déclaré avoir une confiance généralement plus faible en ce qui concerne certains aspects du travail effectué par la police. Plus précisément, près de 1 Noir sur 3 (30 %) a déclaré qu'au moins un aspect du travail des services policiers était insatisfaisant. Il s'agit d'une proportion plus élevée que celle observée chez les non-Autochtones n'appartenant pas à une minorité visible (19 %).

Comparativement à l'ensemble de la population, les Noirs avaient des perceptions particulièrement négatives envers la capacité des services policiers lorsqu'il s'agit de traiter les personnes équitablement et d'être accessibles et ouverts à la discussion. Par exemple, 20 % des Noirs étaient d'avis que les services policiers ne réussissaient pas à traiter les personnes équitablement, comparativement à 7 % des non-Autochtones n'appartenant pas à une minorité visible.

Les expériences de discrimination sont plus courantes dans la vie quotidienne des Noirs

Au quotidien, les Noirs étaient plus susceptibles de déclarer avoir été victimes de discrimination dans diverses circonstances, comme à la banque, au magasin ou au restaurant, ainsi que dans leurs rapports avec la police. Selon les données de l'ESG de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), près de la moitié (46 %) des Noirs ont déclaré avoir été victimes de discrimination au cours des cinq années précédentes, ce qui représente près du triple de la proportion observée chez les non-Autochtones n'appartenant pas à une minorité visible (16 %).

Graphique 2 Expériences de discrimination au cours des cinq dernières années, selon le groupe de population, Canada, 2019



E à utiliser avec prudence

† catégorie de référence

Note(s) : Les estimations pour les groupes de population suivants ne sont pas affichées, car elles sont trop peu fiables pour être publiées : Asiatique occidental, Coréen, Japonais, groupe de minorité visible non indiqué ailleurs, et les personnes appartenant à plusieurs groupes de minorité visible.

Source(s) : Enquête sociale générale – Sécurité des Canadiens (victimisation), 2019 (4504).

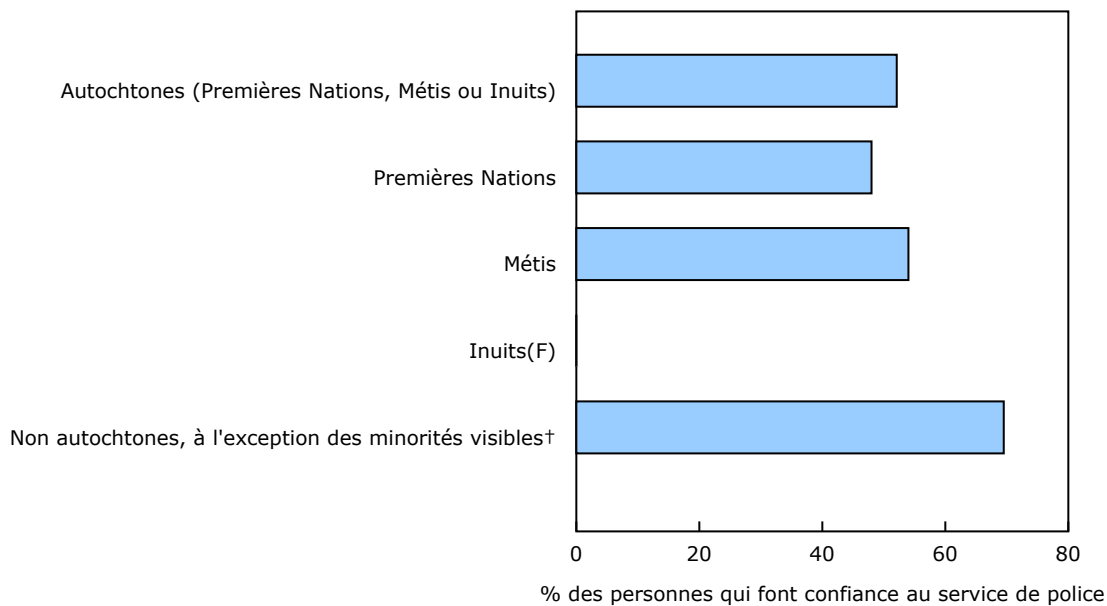
Plus précisément, 4 Noirs sur 10 (41 %) ont indiqué avoir été victimes de discrimination en raison de leur race ou de la couleur de leur peau.

Selon les données de l'ESG sur la victimisation, les expériences de discrimination vécues au cours des cinq années ayant précédé l'enquête étaient plus souvent déclarées en 2019 qu'en 2014. C'était particulièrement le cas au sein de la population noire; 46 % des Noirs ont déclaré avoir été victimes de discrimination en 2019 par rapport à 28 % en 2014.

Les Autochtones sont beaucoup plus susceptibles que les non-Autochtones de faire peu ou pas confiance à la police

À l'instar de la population noire, les Autochtones ont affiché des taux plus faibles en ce qui concerne leur confiance à l'égard de la police comparativement aux non-Autochtones n'appartenant pas à une minorité visible. Plus précisément, selon les données de l'ESG de 2020 sur l'identité sociale, 2 Autochtones sur 10 (22 %) ont déclaré faire peu ou pas confiance à la police. Cette proportion représentait le double de celle observée chez les non-Autochtones n'appartenant pas à une minorité visible (11 %).

Graphique 3
Confiance à l'égard de la police, selon l'identité autochtone, provinces, 2020



F trop peu fiable pour être publié

† catégorie de référence

Source(s) : Enquête sociale générale sur l'identité sociale, 2020 (5024).

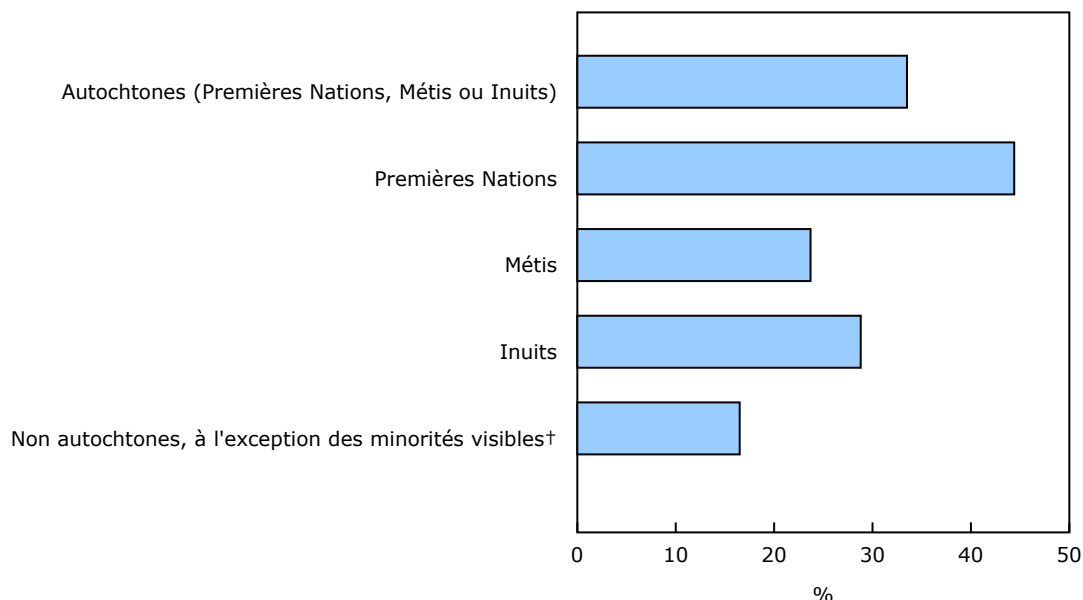
Comme il a été mentionné précédemment, parmi les non-Autochtones n'appartenant pas à une minorité visible, 7 personnes sur 10 (70 %) ont déclaré avoir une certaine confiance ou une grande confiance à l'égard de la police. Cette proportion est nettement plus élevée que celle observée chez les membres des Premières Nations (48 %) et les Métis (54 %). Les estimations pour les Inuits tirées de l'ESG de 2020 sur l'identité sociale ne peuvent pas être diffusées en raison de la taille de l'échantillon.

Lorsqu'on examine les indicateurs du rendement des services de police, on constate que les Autochtones étaient plus susceptibles que les non-Autochtones n'appartenant pas à une minorité visible de déclarer que la police faisait du mauvais travail en ce qui a trait aux aspects suivants : faire respecter la loi (10 % par rapport à 5 %); répondre rapidement aux appels (16 % par rapport à 7 %); informer le public sur les façons de prévenir les actes criminels (16 % par rapport à 9 %); assurer la sécurité des citoyens (11 % par rapport à 5 %); traiter les personnes équitablement (15 % par rapport à 7 %).

Le tiers des Autochtones déclarent avoir été victimes de discrimination au cours des cinq années précédentes

Selon les données de l'ESG de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), le tiers (33 %) des Autochtones ont déclaré avoir été victimes de discrimination au cours des cinq années précédentes, ce qui représente une proportion nettement supérieure à celle observée chez les non-Autochtones n'appartenant pas à une minorité visible (16 %). Plus précisément, les membres des Premières Nations (44 %), les Métis (24 %) et les Inuits (29 %) ont déclaré avoir été victimes de discrimination au cours des cinq années ayant précédé l'enquête.

Graphique 4
Expériences de discrimination au cours des cinq dernières années, selon l'identité autochtone, Canada, 2019



† catégorie de référence

Source(s) : Enquête sociale générale – Sécurité des Canadiens (victimisation), 2019 (4504).

Souvent, les Autochtones ont déclaré avoir subi de la discrimination en raison de leur origine ethnique ou de leur culture (15 %), ou encore en raison de leur race ou de la couleur de leur peau (14 %). Ces proportions étaient beaucoup plus élevées que celles observées chez les non-Autochtones n'appartenant pas à une minorité visible (2 % et 3 %, respectivement).

En outre, les Autochtones qui avaient subi de la discrimination ou un traitement injuste étaient plus susceptibles que les non-Autochtones n'appartenant pas à une minorité visible d'attribuer l'incident à leur apparence physique (14 % par rapport à 5 %), à une incapacité physique ou mentale (7 % par rapport à 2 %) ou à leur religion (5 % par rapport à 2 %).

Tout comme chez la population noire, la discrimination était plus courante chez les Autochtones en 2019 (33 %) qu'en 2014 (23 %). Chez les non-Autochtones n'appartenant pas à une minorité visible, les expériences de discrimination ont également augmenté, quoique dans une moindre mesure (passant de 12 % en 2014 à 16 % en 2019).

Note aux lecteurs

L'Enquête sociale générale (ESG) de 2020 sur l'identité sociale a uniquement été menée dans les 10 provinces et ne comprenait pas les personnes vivant dans les réserves ni celles vivant en établissement. L'ESG de 2014 et de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) a été réalisée dans l'ensemble des provinces et des territoires et ne comprenait pas les personnes vivant en établissement.

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête 4504 et 5024.

Les articles des *Juristat* intitulés « [Expériences de discrimination chez les Noirs et les Autochtones au Canada, 2019](#) » et « [Perceptions et expériences relatives à la police et au système de justice au sein des populations noire et autochtone au Canada](#) » (**85-002-X**) sont maintenant accessibles.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).